

C'est un problème particulièrement grave dans certaines provinces, comme la Saskatchewan, où le gouvernement conservateur est en faveur de faire disparaître tous les documents relatifs au contrôle des naissances des centres de santé. En fait, l'un des opuscules que le gouvernement a retirés de la circulation était publié par le ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social. Ce gouvernement dit vouloir réduire le nombre des avortements, mais en limitant l'accès aux documents relatifs à l'éducation sexuelle et à la planification familiale, il augmente les risques d'avortements, surtout chez les jeunes filles.

Je voudrais également parler brièvement, monsieur le Président, d'un homme que je considère comme l'un des plus courageux du Canada dans la lutte pour la pleine liberté de choix, à savoir le Dr Henry Morgentaler. Il a maintenant été acquitté par quatre jurys et pourtant, l'injustice se perpétue, on lui intente encore des procès. Je tiens à préciser dans cette enceinte aujourd'hui que le Dr Henry Morgentaler a rendu un immense service aux Canadiennes en étant disposé à offrir des avortements thérapeutiques sûrs à des femmes qui, dans bien des cas, n'auraient eu aucun autre recours sans lui. Je suis fier de voir que les juristes canadiens sont disposés à reconnaître sa contribution. Bien entendu, les batailles juridiques—si coûteuses—se poursuivent. Cependant, je crois qu'il faut féliciter le Dr Henry Morgentaler de continuer à se battre pour pouvoir procurer des avortements thérapeutiques sûrs. Je partage son objectif, à savoir le droit pour les femmes à des avortements médicaux sûrs, sans comité, sans jugement et sans retard. Selon moi, il faut remercier le Dr Morgentaler d'aider les femmes canadiennes à réaliser cet important objectif.

• (1810)

Le gouvernement devrait abroger les dispositions du Code criminel qui permettent d'interjeter appel en cas d'acquiescement par un jury. Aux États-Unis et en Grande-Bretagne, ce genre de harcèlement par le biais du système judiciaire est impossible. Quand un accusé est acquitté, rien ne modifie le verdict d'acquiescement. Il ne doit pas subir à nouveau l'épreuve et les frais d'un nouveau procès par jury.

La position que j'adopte en faveur de la liberté de choix est celle que partagent de nombreux Canadiens. Je voudrais que le gouvernement reconnaisse qu'au plus récent sondage Gallup de 1982, environ 72 p. 100 des Canadiens ont réclamé de l'État l'accès à des services sûrs d'avortement thérapeutique. Même si je ne crois pas qu'on doive gouverner un pays en fonction des sondages Gallup, dans ce cas particulier, je crois que cela pourrait aider le gouvernement.

[Français]

Je veux souligner aussi, monsieur le Président, le fait que même si dans la province de Québec il y a les cliniques offertes par le Dr Morgentaler, les Québécoises ont peut-être plus facilement accès à des services d'avortement que leurs consœurs canadiennes mais, en même temps, elles sont encore loin du droit à l'avortement libre et gratuit. Par exemple, dans plusieurs régions du Québec les services ne sont pas du tout offerts et la Fédération québécoise de planning des naissances a souligné le fait qu'on doit changer les lois pour que les femmes puissent avoir accès aux avortements sains. Certains hôpitaux

aussi refusent encore l'avortement aux femmes mariées ou à celles qui n'utilisent pas la pilule ou le stérilet.

Je dois me demander, monsieur le Président, quel sera l'impact s'il y a un changement de gouvernement dans la province de Québec si, par exemple, ce n'est pas le Nouveau parti démocratique qui gagne les élections ou si par hasard c'est le parti libéral du Québec qui gagne les élections. On doit se demander si ce gouvernement respecterait les droits des femmes québécoises à l'accès à l'avortement sain.

[Traduction]

C'est une question difficile. Elle a divisé de nombreuses collectivités et elle donne lieu à l'expression de convictions profondes chez les députés de tous les partis. Je termine en citant un conférencier de la Toronto School of Theology, sur les considérations morales extrêmement délicates reliées à l'avortement. Voici ce qu'il dit:

Le message moral de la Bible penche vers la responsabilité personnelle et la liberté de modeler sa vie en adulte plutôt qu'en enfant vivant dans un état de dépendance forcée. Elle s'oppose à toutes les formes de coercition.

Du point de vue théologique, Dieu nous a donné le droit et le devoir de suivre notre propre conscience. Cela veut dire, ultimement, avoir le droit d'être dans l'erreur, aux yeux des autres.

Il est facile pour les commentateurs et les prédicateurs—dont la plupart sont des hommes et un grand nombre des célibataires—de reprocher aux femmes qui veulent se faire avorter d'être égoïstes, hédonistes ou de manquer d'esprit de générosité. Ce peut être vrai dans certains cas. Ce ne l'est pas la plupart du temps. Elles choisissent douloureusement le moindre de deux maux, et il est cruel, par des propos pieux, de les culpabiliser dans leur détresse.

La position que j'expose n'est pas en faveur de l'avortement—aucune personne saine d'esprit ne lève d'étendard pour rallier qui que ce soit à ce choix et on embrouille la question quand on s'accroche à des slogans usés de l'un ou l'autre camp. Elle est cependant en faveur de la compassion, de la liberté, d'une vie pleinement morale et humaine pour les femmes du Canada et du monde entier.

Ce texte est de Tom Harpur, un écrivain et communicateur indépendant qui donne des cours à la Toronto School of Theology.

En terminant, je voudrais exposer brièvement les raisons pour lesquelles je souscris à ce projet de loi et à la liberté de choix. La loi actuelle est impraticable. Elle est appliquée de manière inégale et inéquitable. Même si nous donnions suite aux propositions de certains et revenions à l'époque où tout avortement était illégal, cela ne ferait que préserver l'avortement, que pratiqueraient cette fois des faiseurs d'anges ou les femmes désespérées elles-mêmes. La chose a été très clairement prouvée dans des pays comme le Portugal où l'avortement est encore illégal de nos jours. Pourtant, on continue à le pratiquer dans des conditions qui comportent de graves dangers pour la santé de la femme.

Je fais remarquer aussi que, à l'heure actuelle, il n'existe pas de contraceptif qui soit sûr et efficace à 100 p. 100. Les êtres humains ne sont pas infaillibles et il est essentiel de pouvoir compter sur l'avortement sûr et légal, comme dernier recours. Je rappelle également que dans bien des cas ceux qui s'opposent à l'avortement s'opposent aussi au droit à la contraception. C'est trop souvent le cas. A mon avis, le moyen le plus efficace de réduire le nombre des avortements au Canada serait d'accroître les subventions consenties à la Fédération pour le planning des naissances du Canada et autres associations provinciales semblables, au lieu de les réduire comme on le fait en ce moment, et d'assurer l'accès à la contraception et à l'éducation sexuelle dans nos écoles.